

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention CVC - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'adhésion au groupement de commande régional "Exploitation et maintenance des installations thermiques : chauffage, ventilation et climatisation, fourniture de biomasse"

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Euresto Hébergement - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat d'hébergement d'Euresto sur serveur externalisé pour un an.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CBIfs - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et le club de basket de la ville d'Ifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Badminton - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et la ligue de badminton de Normandie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monte en l'air - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention d'utilisation des locaux entre le lycée et l'association des Montes en l'air en dehors des heures de formation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention Greta et annexe - Les membres du CA autorisent le chef d'établissement à signer la convention de gestion 2024 avec le Greta Côtes Normandes et son annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Région - Le Conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention annuelle d'utilisation des locaux des EPLE entre la région et l'établissement scolaire en dehors des heures de formation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Plan d'amortissement des biens immobilisables

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le plan d'amortissement des biens immobilisables.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Plan amortissement immo - Les membres du CA adopte le plan d'amortissement des biens immobilisables.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2024

Réuni le : 03/10/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs hors SRH - Les membres du CA adopte les modifications de tarifs hors SRH.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prise en charge des frais de stages élèves

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la proposition de prise en charge des frais d'hébergement des élèves en stages.

Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Hébergement Stages Paris - Les membres du CA autorise la prise en charge par le lycée des frais d'hébergement occasionnés par les stages en entreprises pour les élèves en certificat de spécialisation dès lors que le lieu de stage était de l'initiative du lycée Rabelais et ce à hauteur de 10€/jour.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admission en non valeur créances irrécouvrables

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Admission en non valeur - Les membres du CA adopte l'admission en non valeur de 4 créances de demi-pension et internat irrécouvrables pour un montant total de 726.13€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Principes de fonctionnement - Commission d'attribution des fonds sociaux

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/09/2024

Réuni le : 03/10/2024

Sous la présidence de : Christophe Ganzitti

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les principes de fonctionnement de la commission d'attribution des fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ppes Fonct Com FS - Les membres du CA adoptent les principes de fonctionnement de la commission d'attribution des fonds sociaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2024
Numéro de la DBM : 9
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 8

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM - Les membres du CA valident la proposition de répartition des crédits globalisés et des fonds sociaux.
Les DBM pour information n°1 à 8 ont été présentées aux membres

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris Immersion culturelle , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Paris Immersion culturelle - Monsieur le Président demande aux membres du CA de l'autoriser à valider un voyage scolaire à Paris, pour laquelle la participation des familles s'élève à 100 euros par élève de classe de 1ère STHR et 50 euros par élève de 1ère année de BTS MHR.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0142132S
ACADEMIE DE NORMANDIE
LPO LYCEE DES METIERS FRANCOIS RABELAIS
1 RUE ELSA TRIOLET
14123 IFS
Tel : 0231465250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2024-2025
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/09/2024
Réuni le : 03/10/2024
Sous la présidence de : Christophe Ganzitti
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)
☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement est adopté par le Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0